



Guide DU PARENT





*C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant Boucamp.
Afin d'être en mesure de lui offrir un été mémorable en toute sécurité, nous vous demandons de prendre le temps de lire ce guide.*

Le Boucamp offre une programmation d'activités à caractère **RÉCRÉATIF** dans un encadrement **COMPLET** et **SÉCURITAIRE**.

Il est donc important de mettre à jour le dossier de votre enfant afin d'éviter:

- ✓ les mauvais numéros de téléphone;
- ✓ le manque d'informations sur les allergies ou maladies de votre enfant;
- ✓ les récents problèmes de comportement;
- ✓ les personnes autorisées à quitter avec votre enfant.

Lors de la première journée de votre enfant au Boucamp, vous devez **ABSOLUMENT signer la fiche de renseignements** de votre enfant..

Pour joindre le Boucamp :

❖ **École Champagnat :**

Bureau de la coordonnatrice : 819-523-4505 Extension : 6227

Bureau de l'intervenante : 819-523-4505 Extension : 6249

❖ **Ressource Parent-Ailes : 819-676-8722**

Important !

Ne téléphonez pas au secrétariat de l'école, car personne ne pourra vous aider



TABLE DES MATIÈRES

Heures d'ouverture et de fermeture.....	4
Procédures d'entrée et de sortie	4
Le parfait sac-à-dos (tous les jours).....	5
Le VFI	5
Code vestimentaire	6
Code de vie	6
Communication avec les parents	7
Objets perdus	7
Prise de médicament.....	7
Allergies	8
Ratios animateur/enfants	8
Sorties.....	9
Procédure d'avertissement en cas de comportement inapproprié d'un enfant Erreur ! Signet non défini.	
Procédure d'avertissement en cas de retard des parents ou des tuteurs.....	11
Politique de remboursement et d'annulation.....	Erreur ! Signet non défini.
Des camps de jour en santé	12
Un nouveau projet.....	Erreur ! Signet non défini.
Saviez-vous que... ..	13



Heures d'ouverture et de fermeture

Du lundi au vendredi de **7h30 à 17h30**

Pour la période de **25 juin au 10 août 2018**

Le service de garde : 7h30 à 9h00 et 16h00 à 17h30

Les activités structurées par groupe : 9h00 à 16h00

Tous les groupes sont de retour sur le site à **15h30.*

Procédures d'entrée et de sortie du BoucAMP

Nous vous demandons de signer le registre de présences en début et en fin de journée. C'est une question de sécurité : voyez-y! Sur la fiche de renseignements du participant, vous pouvez inscrire une ou plusieurs personnes autorisées à venir chercher l'enfant, autres que les parents ou les tuteurs. Une **PIÈCE D'IDENTITÉ** sera demandée à toute personne qui viendra chercher l'enfant afin de s'assurer qu'elle est bien autorisée à venir le chercher.

SVP, transmettre le message aux personnes concernées.

Si vous permettez à votre enfant de revenir seul à la maison, vous devez l'indiquer sur la fiche de renseignements, si ce n'est pas déjà fait. Vous devrez alors signer la fiche corrigée de votre enfant.

Veillez prendre note que le personnel du camp de jour est responsable de l'enfant dès la signature du registre des présences à son arrivée le matin. Le registre doit être signé par la personne responsable de l'enfant. Le personnel du camp de jour n'est plus responsable de l'enfant dès la signature du registre des présences à son départ.



Le parfait sac à dos (tous les jours)

- Un chapeau;
- Une bouteille d'eau;
- Un diner froid (pour ceux n'ayant pas choisi la cafétéria, il n'y a ni réfrigérateur ni four à micro-ondes sur le site)
- Deux collations
- Des vêtements de rechange (sous-vêtement, pantalon ou short, chandail à manche courte et à manche longue)
- Un maillot de bain et une serviette
- Espadrilles
- VFI approuvé par Transports Canada (pas de «swimaid» ou autres «flottes»)

Notez que les jeux, les jouets et les appareils électroniques sont interdits à moins que les animateurs du groupe de votre enfant les autorisent. De plus, les friandises, les boissons gazeuses sont à proscrire de la boîte à lunch.

* La crème solaire est fournie par le Boucamp, à moins d'allergies spécifiques, vous n'avez pas à apporter celle de la maison.

* Il est suggéré d'inscrire le nom de votre enfant sur ses vêtements et objets personnels.

Le VFI

Par mesure de sécurité, le VFI (vêtement de flottaison individualisé) est exigé pour tous les enfants âgés entre 5 et 7 ans. À partir de l'âge de 8 à 11 ans, il y aura un test de survie en milieu aquatique fait par les sauveteurs municipaux. Si le test est échoué, l'enfant doit porter une veste, peu importe son âge. Ces mesures sont établies par mesure préventive et ne visent pas à dénigrer les enfants. Vous êtes tenus responsables d'en fournir une et de l'identifier correctement. Il faut prendre note que le port de « flotteurs » est interdit.





Code vestimentaire

Il est recommandé que votre enfant soit vêtu en tenue sportive (short, chandail à manches courtes, espadrilles, etc.).

Ainsi, les robes, les jupes et les souliers de type CROCS ou tous types de sandales ne sont pas admis. Les souliers à roulettes (comme ceux de marque Heelys) sont interdits. Il est aussi conseillé d'attacher les cheveux longs.

SEULEMENT LES ESPADRILLES SONT ACCEPTÉES.

Si le code vestimentaire n'est pas respecté, votre enfant ne pourra participer à certaines activités.

Code de vie

- Je respecte les personnes autour de moi.
- Je respecte les consignes des animateurs.
- Je respecte les objets et les lieux qui m'entourent.
- J'utilise un langage adéquat.
- Je participe aux activités proposées ou je ne dérange pas le fonctionnement du groupe.
- Je dois avoir l'autorisation des animateurs de mon groupe pour apporter des effets personnels.
- Je demande la permission avant de quitter mon groupe.
- Je porte des vêtements adéquats pour bouger, ainsi que des espadrilles en tout temps



Communication avec les parents

Il se peut que nous ayons à communiquer avec vous au cours de l'été concernant des rapports d'accident, de comportements ou de toute autre nature. Vous serez mis au courant de la situation soit par l'animateur de votre enfant, soit par le bureau de la coordination. Vous pouvez aussi vous référer au tableau des communications installé près du bureau de la coordination sur le site du Boucamp, pour connaître d'autres informations pertinentes. Vous recevrez chaque semaine une infolettre dans votre courrier électronique.

NOUVEAUTÉ EN 2018 : le Boucamp a sa page Facebook! Suivez-nous pour voir les activités du campé

*Veuillez prendre connaissance de la « *Procédure d'avertissement en cas de comportement inapproprié d'un enfant* », à ce moment d'autres mesures seront applicables.

Objets perdus

Les objets perdus seront déposés dans un bac devant le bureau de la coordonnatrice. Prenez note qu'il sera possible de réclamer un objet perdu après la dernière journée de camp à la Ressource Parent-Ailes, pour un temps seulement, après quoi, ils seront donnés à des organismes communautaires.

Prise de médicaments

Aucun animateur ne peut administrer un médicament, à l'exception de l'épinéphrine, si l'enfant ne peut le faire lui-même. Notez que l'enfant doit porter sur lui son auto-injecteur (EpiPen, Ana-Kit) en tout temps à moins d'une entente avec la direction du camp. Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de ne mettre aucune autre médication (Tylenol, Aspirin, Benadryl, médicament sur ordonnance) dans le sac à dos. Si votre enfant doit absolument prendre une médication quotidienne sur les heures du Boucamp, SVP veuillez nous en aviser. Vous devrez signer *un formulaire d'autorisation de prise d'un médicament* à cet effet.



Allergies

Les arachides, les noix et tous les produits dérivés sont strictement interdits.
Si vous êtes informés d'autres allergies alimentaires sur le site du Boucamp (ex., kiwis et fraises), ceux-ci ne doivent pas être inclus dans les lunchs de votre enfant. Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou qu'il est allergique à certains aliments, il sera très important d'inscrire cette précision sur la fiche de renseignements du participant. Sachez que tous les animateurs ont suivi un cours en secourisme et qu'ils connaissent les mesures à prendre dans de telles situations.

Pour les enfants atteints d'une allergie sévère qui nécessite une intervention urgente (auto-injecteur d'épinéphrine et transfert), *nous vous demandons de remplir le formulaire d'autorisation de prise d'un médicament* disponible auprès d'un membre de la direction (photo requise pour une identification rapide).

Ratios animateur/enfants

Service de garde (matin, midi et soir)

De 5 à 11 ans : un animateur pour 20 enfants

Camp de jour

De 5 à 11 ans : un animateur pour 15 enfants

**Ces ratios sont définis par l'Association des camps du Québec.*



Sorties

Toutes les sorties du Boucamp s'effectuent entre 9h00 et 15h30. Ses sorties sont affichées sur les feuilles de localisations des groupes situés près du bureau de la coordination. Habituellement, ses informations sont exhaustives sur l'endroit et l'heure de retour prévu. Pour la fin de la journée, généralement nous sommes de retour vers 15 h 30. Toutefois, il arrive que certains inconvénients nous retardent un peu.

Voici quelques exemples de sorties :

- + Parc St-Eugène
- + Piscine St-Eugène
- + Jeux d'eaux parc St-Eugène
- + Randonnée dans les bois
- + Chalet de ski
- + Terrain de football

Les activités d'explorations

Nous vous demandons lors de ses journées de venir reconduire vos enfants durant le service de garde (entre 7h30 et 9h00), surtout si le groupe a à se déplacer. Si advenant le cas, votre enfant doit être supervisé par un autre groupe et ne peut pas participer à l'activité prévue. Les activités d'exploration ont lieu le mardi et le jeudi pendant 5 semaines et débutent seulement le 03 juillet. Vous aurez un calendrier à cet effet sur le tableau de communication aux parents situé à l'intérieur du site du Boucamp. Ces activités ont pour but de faire découvrir différentes activités lucratives à votre enfant.



Procédure en cas de manquement au code de vie

En cas de manquement au code de vie du Boucamp :

Intervention(s) de niveau 1

Avertissement(s) et/ou rencontre(s) entre l'enfant et le(s) animateur(s) de l'enfant et, au besoin, la mise en place d'interventions tentant de résoudre la situation problématique. Possibilité de première communication avec les parents.

Intervention(s) de niveau 2

Retrait du groupe, rencontre(s) avec l'intervenante et mises en place d'intervention tentant de résoudre la situation problématique accompagnée d'un *Avis au Parent*. Si la situation ne se résorbe pas, un premier et deuxième *Rapport de comportement* sera octroyé. Il est à noter qu'un premier rapport n'entraîne pas de suspension alors qu'un deuxième rapport entraîne une suspension de 1 à 3 jours, et ce, à la discrétion de l'intervenante. Il est à noter que la décision d'émettre un rapport de comportement ainsi que la durée de la suspension est déterminée en fonction des critères suivants : la fréquence, l'intensité, le niveau de danger associé au comportement de l'enfant ainsi que la situation particulière de l'enfant.

Intervention(s) de niveau 3

Retrait du groupe, rencontre(s) avec l'intervenante et les parents de l'enfant. Si la situation ne se résorbe ou ne s'améliore pas, un troisième rapport de comportement sera octroyé et entraîne automatiquement le retrait de l'enfant du camp de jour et ce, sans remboursement.

**Il est à noter qu'en tout temps, l'intervenante évaluera la situation en fonction de l'unicité de la situation et que les niveaux d'intervention ne seront pas nécessairement respectés de façon hiérarchique. Somme toute, toute décision quant aux comportements problématiques est à la discrétion de l'intervenante et la coordination du Boucamp.*



Procédure en cas de retard en fin de journée

La porte du Boucamp se verrouillera automatique à 17h30.

Des frais de 1\$ par minute de retard seront appliqués. L'heure de référence est l'heure que l'animateur en charge du service de garde décide.

Politique de remboursement

Remboursement intégral si la direction du Boucamp annule l'activité ou le service.

Remboursement partiel (20% des frais d'administration, même si aucun paiement n'avait encore été fait) si l'enfant est dans l'incapacité de participer à l'activité pour cause maladie (preuve à l'appui) ou autres raisons valables.

Aucun remboursement pour toutes autres raisons que celles mentionnées.



Des camps de jour en santé

Le Boucamp est un camp adhérent au programme Tremplin Santé ce qui encourage les animateurs à intégrer les saines habitudes de vie au camp de jour. Adopter une saine alimentation et adopter un mode de vie actif sont des objectifs que le Boucamp valorise. Une section pour les parents est aménagée sur le site Internet de Tremplin Santé (<http://www.tremplinsante.ca/accueil>) afin de vous aider à encourager ce mode de vie à la maison également (banque de recette pour des lunchs sants et équilibrés et autres outils).



CAMP ADHÉRENT

Association des camps du Québec

Pour une deuxième année consécutive, le Boucamp est accrédité par l'Association des camps du Québec. Nous respectons un cadre de référence comportant 21 balises (sécurité, programmation des activités, formations, etc.). Le Boucamp est évalué par un inspecteur de l'ACQ qui nous donne ensuite notre Certificat de conformité. Le plaisir et la sécurité de vos enfants sont notre priorité!



Saviez-vous que...

+ Le camp de jour prône des valeurs d'inclusion par le biais de d'accueil et d'accompagnement d'enfants présentant des besoins particuliers. Des accompagnateurs les suivent dans leurs groupes respectifs afin de garantir l'inclusion réussie de ces-derniers.

+ Les animateurs sont formés en termes de connaissances théoriques et de techniques d'interventions spécifiques que présentent les enfants au camp. D'autant plus, plusieurs intervenants du Centre intégré universitaire de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ), soit de l'équipe DI-TSA-DP et Enfance-jeunesse-famille soutiennent l'équipe d'intervention

+ Les animateurs ont tous reçu une formation en premiers soins et la formation DAFA (diplôme d'aptitude à la fonction d'animateur) reconnue à travers le Québec et régie par le Conseil Québécois des Loisirs.



Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien suivant : www.programmedafa.com

+ Les animateurs ont tous reçu une formation de surveillance en milieu aquatique afin d'être en mesure de superviser adéquatement les sauveteurs lors de sortie à la piscine.